L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 OCTOBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une quinzaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une insertion par carré de chaque langue, pour la première fois seulement, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et ouvriers, et tous les magasins de détail, $50. Les Banquiers, Compagnies d'Assurances, et autres institutions publiques, $60. Les marchands, Courtiers, Négocians et Brokers à vapeur, $75. Les Avocats, Docteurs, Architectes et Commissionnaires, $30. Ces taxes sont payables d'avance.

Les annonces ne sont reçues que pour un temps déterminé, et ne sont publiées à des époques indéfinies, sous aucune circonstance. Les ventes d'immeubles, successions, faillites, autres que celles ordonnées par les magistrats, les annonces judiciaires &c. &c. seront payées au taux des souscripteurs ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent le faire connaître par une mention.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, hors d'usage ordinaire, seront exigés, payement le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui annoncent de la vente ordinaire des effets et marchandises, et autres qui tendent à favoriser par quelque spéculation, toutes les propriétés et hypothèques, maisons à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux privés ou autres &c., lui seront payées double ordinaire, excepté en cas d'un prix déterminé.

Les ANNONCES qui n'auront pas été publiées dans la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à un temps et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, excepté à ceux qui ont un compte ouvert.

Les TRAITÉS et autres endroits ouverts pour l'annonce seront publiés, faisant insérer chaque jour le nouveau numéro, pendant la durée des traités, pour tout le temps qu'ils seront publiés.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics seront payées d'avance. Une astuce politique, paierait double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le steamboat MONTICELLO, construit il y a environ huit mois, portant 300 tonneaux, calant 10 pouces à vide, et ayant 30 cabines et pouvant faire 60 milles sous toutes les rapports, il n'attendu dans ce port que peu de jours. Pour plus amples informations, s'adresser à SHULTZ, HADDEN & LEACH.
21 oct 2t. C. Tchoupitoulas

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS.—(Par la mer.)—Le bateau à vapeur ou marchepied-à-vent-seulement connu, BLISS OU ATTAKAPAS, capitaine Johnson, partira pour le reste de la semaine. Pour passage, ayant de bons arrangements, s'adresser à bord, au bout de la rue Canal ou à
JOHN HALL, 1 Front Levée.
21 oct

POUR VICKSBURG, GRAND GULF, Rodney et Natchez.—Le beau steamer MONTGOMERY, capitaine A. W. Tufts, partira pour les ports ci-dessus et tous les autres, jeudi 24 courant, à 9 heures P. M. Pour le passage, s'adresser à bord au wharfe de la Nouvelle Orléans, ou à
L. V. HUBBARD & Co.
22 oct 2t. 92, Tchoupitoulas

POUR ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur MONROE, capitaine Gardner, partira pour le dessus, intermédiaire, et touchera aux lieux intermédiaires. Pour le passage, s'adresser à bord ou à
LEWIS H. SHAW & Co.
21 oct 3t. Poydras

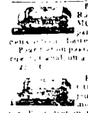

POUR NEW-YORK—(Ligne Tri-mont) Le beau navire neuf INDIANA, capitaine Boutt, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira pour le reste de la cargaison, s'adresser à bord, au bout de la levée ou à
T. W. SIX & Co.
21 oct 1f. Enc. Magasins et Lafayette

PAQUEBOT POUR BATON ROUGE.—Le beau steamer MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, prendra ses voyages réguliers comme paquebot, jeudi 17 courant, et tous les jeudis par semaine. Le bateau touchera au Bayou Sara toutes les semaines, et fera régulièrement ses voyages entre la Nouvelle Orléans et le Bâton Rouge tous les mardi et vendredi.
Pour le passage, s'adresser à bord ou à
L. H. GALE, 93 Commune
Le bateau sera en commodité dimanche en midi, donnera son départ à midi, et arrivera à Baton Rouge à 6 heures du soir.
Le bateau touchera aux plantations ci-dessous, savoir: Bonnet Carré, Lafourche, Donaldsonville, Plaquemine, Indianola, Belle Chasse, Pointe Coupée, Waterloo, Port Hudson, Bayou Sara, Grand Point, Red River, Fausse Rivière, Bayou Sara, Thompsonville, Bayou Sara, Bayou Sara, Bayou Sara